

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2017**

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 23

Titulaires présents :	20
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille dix-sept, mardi 13 juin 2017 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CUJIVES D., M. GRANDJACQUOT D., PLICQUE P., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., MIQUEL D., NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mme AYGAT C. MM. ANSELME E., BOISSIERES J., CLUZET A., DULONG D., ESPIE J-C.
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par M. GENEVE J-L. (suppléant).
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mme FRAYARD C. par M. ALARCON N. (suppléant). M. JANER G. par Mme OGROCNIK P. (suppléante).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	M. ROUMAGNAC L.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	MM. LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N., SALIERES J-L.

Délibération n ° 2017 / 16

Objet : **Convention 2017 avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne**

Monsieur le Président rappelle aux membres que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé en 2015 d'apporter un soutien aux territoires.

En effet, la restructuration du territoire Haut-Garonnais avait amené le Conseil Départemental à proposer, dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale et d'assistance technique, un nouveau « pacte territorial » se situant à 2 échelles :

- un soutien technique et financier aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)/SCoT
- des « contrats de territoires » à l'échelle des Communautés de communes

S'agissant du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, cet appui départemental porte sur :

- une participation aux charges liées à la réalisation du programme de travail du syndicat à hauteur de 25 000 €
- un appui en ingénierie au SCoT par la DDET du Conseil Départemental et l'Agence Technique Départementale (ATD)

Ce soutien sera formalisé par une convention entre le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui en précisera les modalités.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Article 2 : **D'AUTORISER** l'appui en ingénierie pour le suivi et l'évaluation du SCoT.

Article 3 : **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement de la dotation de 25 000 € au titre de 2017.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	02/06/2017
Date d'affichage :	02/06/2017
Certifié exécutoire le :	22/06/2017
Affichée le :	22/06/2017

Philippe PETIT,
Président

